La Lettre 819 de PRIARTEM

Témoignages

À Pessac, il n'y aura plus de passage en force des opérateurs ATM

Tout commence par une banale information d'un riverain, qui nous alerte, en nous disant avoir découvert, un peu par hasard, un panneau de déclaration de travaux apposé sur le pylône de THT en face de son domicile. Bouygues ne serait-ce pas une de ces fameuses antennes de téléphonie mobile dont certains médias commencent à parler en évoquant leur nocivité ? Renseignement pris, il s'agit bien de cela.

Le Syndicat de quartier, le 10 septembre 2001, écrit à la mairie pour exiger le retrait de ce projet, au nom du « principe de précaution ». Le 20 septembre, nouvelle lettre à la Municipalité, assortie d'une demande d'audience. Celle-ci se déroule le 30 novembre 2001. Le Syndicat de quartier est accompagné de plusieurs proches riverains. Le maire déclare avoir bien enregistré nos exigences : application stricte du « principe de précaution » relatif aux « zones sensibles », éloignement du site à une distance raisonnable des lieux d'habitation.

Entre le 30 novembre 2001 et le début de 2002, aucune information particulière ne nous a été communiquée.

En avril 2002, une entreprise de sous-traitance commence les travaux : aire cimentée, plots de délimitation et positionnements de fourreaux destinés à recevoir les câbles d'alimentation.

Le Syndicat de quartier alerte la Municipalité.

Plusieurs élus se présentent, de même que les services techniques de la ville. Quelques élus s'engagent verbalement, devant nous, pour un arrêt de ce chantier. Pour manifester notre bonne volonté, nous proposons un autre site dans la forêt toute proche qui ne rencontre aucune suite.

Le 8 juillet 2002, une nouvelle lettre du Syndicat de quartier à la Municipalité de Pessac demandant une réponse définitive quant à la non installation de cette ATM, reste sans écho.

Le 19 août 2002, l'entreprise CEGELEC de Toulouse, agissant pour le compte de Bouygues Telecom arrive sur les lieux avec un important matériel. La mairie dit qu'elle n'est pas avisée quand le Syndicat de quartier intervient auprès d'elle. Ce même jour, le maire de Pessac demande, par fax, à CEGELEC de surseoir à ces travaux.

Un fax de Bouygues, en date du 20 août, répond par un refus à cette demande de la ville, prétextant que les travaux en sont aux 4/5 de leur réalisation. Seule concession : l'opérateur propose de ne pas brancher ce site (« il n'émettra aucune onde ») avant la fin de septembre 2002, ce qui, dit-il, « permettra d'approfondir d'ici là tous les éléments en cause ».

Dans le même temps, le Syndicat de quartier, à la demande expresse de la mairie, contacte les riverains âgés, malades et porteurs de régulateurs cardiaques (pacemakers, défébrillateurs). La mairie leur envoie un courrier, daté du 20 août, les invitant à obtenir un certificat médical de leur praticien.

Le 26 août 2002, après une semaine de chantier, les travaux ne sont toujours pas achevés et ne le seront pas avant plusieurs jours, ce qui permet de dire que l'affirmation de Bouygues Telecom, faite le 20 août, sur un chantier réalisé aux 4/5 était une tromperie pour abuser le Syndicat de quartier, la population et la ville de Pessac.

Le dimanche 8 septembre, au « verre de l'amitié » clôturant la fête du quartier, organisée par le Syndicat, ce dernier exige le déplacement de ce chantier dans le bois situé à 500 mètres de là.

Le 10 septembre, le syndicat de quartier écrit à nouveau au maire pour confirmer cette exigence.

Le 19 septembre, ignorant, soi-disant, les engagements de Bouygues de suspendre ses travaux ce mois-là, EDF se présente pour poursuivre le chantier. Le Syndicat de quartier et les riverains s'y opposent en occupant les lieux. Un agent assermenté d'EDF constate « une atteinte à l'exercice du travail » et nous informe qu'une

plainte va être déposée, photos à l'appui. Face à ces provocations, le Syndicat de quartier contacte une nouvelle fois la Municipalité et réaffirme son opposition à l'implantation de cette antenne.

Le 20 septembre, les responsables du Syndicat de quartier contactent directement monsieur le Maire et réclament une réponse dans la journée.

Celle-ci n'est pas venue.

Face à cette situation, le Syndicat de quartier décide de diffuser un premier tract invitant la population à se rassembler sur le site le 2 octobre 2002. Celle-ci répond massivement, après une campagne de pétition, intitulée « **Organiser la résistance** » qui recueille 600 signatures.

Ce n'est donc pas un hasard si la Municipalité organise une réunion, le 9 octobre 2002, regroupant les trois opérateurs (Bouygues Telecom, SFR et France Telecom), les 16 syndicats de quartier de Pessac et leur Fédération. Ces derniers avaient, de leur côté, mobilisé les associations du quartier et la population devant le lieu de la rencontre. A l'issue de celle-ci, particulièrement animée, la Municipalité a décidé de provoquer une nouvelle rencontre regroupant les mêmes protagonistes. Il a finalement été décidé de constituer un « groupe de travail » aux fins d'élaborer une charte ou convention.

Ce groupe s'est réuni les 13 et 27 novembre 2002. L'essentiel des discussions a porté sur la dangerosité des émissions électromagnétiques.

Dialogue de sourds.

Le 3 décembre, Bouygues Telecom, le Syndicat de quartier et la Fédération, les services techniques de la ville se retrouvent sur le site incriminé. Un échange extrêmement dur où, le Syndicat de quartier qui reçoit une fin de non-recevoir sur sa proposition d'un autre site dans la forêt toute proche, déclare qu'il n'est pas dans son rôle d'en proposer d'autres. Il en récuse immédiatement deux : sur un château d'eau placé au cœur de la cité des Castors, et une ancienne gendarmerie trop proche d'une école. Bouygues s'engage à faire d'autres propositions.

Le lendemain, 4 décembre, nouvelle réunion du groupe de travail. La Fédération des syndicats de quartiers exige, comme préalable à toute discussion sur une charte ou convention, le démontage du chantier. Les élus et l'opérateur Bouygues en prennent acte.

Cette fermeté des syndicats de quartiers ne s'est pas démentie tout au long des réunions du « groupe de travail » des 18 décembre 2002, 30 janvier et 7 février 2003.

Il est à noter que les opérateurs et la Fédération des syndicats de quartiers devaient déposer, en mairie, leur projet de charte le 20 décembre au plus tard. Nous avons été seuls à remettre notre texte dans les délais.

Pendant toute cette période, le Syndicat de quartier de France et environnants n'est pas resté inactif : tracts de masse à la population, rencontre avec les enfants de l'école primaire Joliot Curie toute proche, à leur demande et celles de leurs institutrices, émission enregistrée sur Radio Bleue qui nous a valu indirectement un satisfecit de l'inspection primaire, réunion publique à la bibliothèque des Castors avec la participation de M. Oberhausen, expert de PRIARTéM.

Ce dernier, ceci est important à noter, a été récusé par Bouygues qui cherchait visiblement un prétexte pour échapper à la concertation pour la réalisation d'une charte ou d'une convention et n'a donc pas pu participer aux travaux du groupe tripartite.

En accord avec l'expert, nous avons finalement décidé d'éviter cette provocation. Les derniers événements se sont précipités, lorsque Bouygues Telecom a décidé, unilatéralement, de reprendre son chantier le 3 mars, en mettant devant le fait accompli la Municipalité et la Fédération des syndicats de quartiers, alors que la prochaine réunion tripartite était prévue le 12 puis le 13 mars.

Le Syndicat de quartier a alors appelé à un grand rassemblement sur le site, ce même 3 mars. Celui-ci a été une réussite, malgré la pluie diluvienne et le froid. La mairie a demandé, par fax, dès le vendredi 28 février à Bouygues de ne pas se présenter mais cela n'a pas suffi à calmer l'inquiétude ambiante. La vigilance est la règle dans le quartier. Tous les jours, un « comité de surveillance » est sur place, car à l'issue de la réunion du groupe de travail du 13 mars, qui s'est déroulé dans la plus extrême tension (Bouygues était présent), après une large expression médiatique du quartier (Sud-Ouest, TV7), la Municipalité de Pessac a demandé à Bouygues de démonter le chantier « Saint-Exupéry » en s'appuyant sur la notion d'ordre public.